

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

SUR NOS RUINES

III La Voix des Ruines

Le retour aux régions dévastées de leurs habitants, dans les conditions où il s'opère, leurs efforts de reconstruction au milieu de difficultés inouïes, comment les expliquer par des mobiles de pur intérêt ? Ne faut-il pas chercher ailleurs, dans les conditions où il s'opère, leurs efforts de reconstruction au milieu de difficultés inouïes, comment les expliquer par des mobiles de pur intérêt ? Ne faut-il pas chercher ailleurs, dans les conditions où il s'opère, leurs efforts de reconstruction au milieu de difficultés inouïes, comment les expliquer par des mobiles de pur intérêt ?

INFORMATIONS

Le Nouveau Ministère

Un Américain, M. Schwartz, délégué par les socialistes de son pays au 2^e Congrès de la 2^e Internationale à Moscou, revient de son voyage en Russie plus antibolchevique que le plus enragé des antibolcheviques. C'est l'expression employée par lui, au cours d'une interview.

LES INTENTIONS DU MINISTRE DU COMMERCE

M. Dior, ministre du Commerce, a déclaré : Je veux collaborer activement avec les grands groupements industriels et commerciaux. Le rôle du ministre du Commerce est d'être en contact permanent avec tous ces grands organismes, ainsi qu'avec les Commissions parlementaires. C'est là toute son ambition.

LA QUESTION DU CHOMAGE SOLICITE AUSSITÔT L'ATTENTION DE M. DANIEL-VINCENT

M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, s'est entretenu avec le directeur des retraites ouvrières du Travail et de la Prévoyance sociale. Le ministre a résolu d'examiner d'urgence l'importante question du chômage.

L'ARMÉE DE DEMAIN.

Je n'ai pas attendu, a déclaré le ministre de la Guerre, les projets déposés par M. André Lefèvre pour me prononcer en faveur de la réduction de la durée du service militaire. La loi de trois ans, dont les trois armées de France ont proclamé les grands services, avait pour objet

Le Nouveau Ministère

LE PROGRAMME DE QUELQUES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

AVANT LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Les projets de plusieurs des nouveaux ministres

SELON M. BARTHOU

Je n'ai pas attendu, a déclaré le ministre de la Guerre, les projets déposés par M. André Lefèvre pour me prononcer en faveur de la réduction de la durée du service militaire. La loi de trois ans, dont les trois armées de France ont proclamé les grands services, avait pour objet

LES INTENTIONS DU MINISTRE DU COMMERCE

M. Dior, ministre du Commerce, a déclaré : Je veux collaborer activement avec les grands groupements industriels et commerciaux. Le rôle du ministre du Commerce est d'être en contact permanent avec tous ces grands organismes, ainsi qu'avec les Commissions parlementaires. C'est là toute son ambition.

LA QUESTION DU CHOMAGE SOLICITE AUSSITÔT L'ATTENTION DE M. DANIEL-VINCENT

M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, s'est entretenu avec le directeur des retraites ouvrières du Travail et de la Prévoyance sociale. Le ministre a résolu d'examiner d'urgence l'importante question du chômage.

L'ARMÉE DE DEMAIN.

Je n'ai pas attendu, a déclaré le ministre de la Guerre, les projets déposés par M. André Lefèvre pour me prononcer en faveur de la réduction de la durée du service militaire. La loi de trois ans, dont les trois armées de France ont proclamé les grands services, avait pour objet

M. LOUCHEUR

ministre des Régions libérées

Sa nomination est accueillie avec une unanime satisfaction par ses collègues des pays dévastés au Parlement

Paris, 19 janvier. — Les représentants au Parlement des Régions dévastées ont accueilli avec une unanime satisfaction, la nomination de M. Loucheur au poste de ministre des Régions libérées.

COMMENT M. LOUCHEUR COMPREND SON RÔLE AU GOUVERNEMENT

M. Loucheur a bien voulu exposer, à un rédacteur de l'Agence Havas, comment il entend poursuivre à donner cette impulsion et cette activité.

UNE DÉCLARATION DE M. DANIEL-VINCENT AU GROUPE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Le nouveau ministre explique sa participation au gouvernement

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

L'ACCORD MILITAIRE FRANCO-BELGE

UN COMMENTAIRE DE M. JANSON, ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE DE BELGIQUE

Bruxelles, 19 janvier. — M. Paul Janson, ancien ministre de la guerre, vient d'écrire, dans un journal de la capitale, les lignes suivantes :

Beaucoup de nos compatriotes, qui se sont réjouis de tout cas de l'accord militaire franco-belge, ont cru trouver dans cette entente précieuse et limitée un titre à d'autres avantages pour notre pays. De la meilleure foi du monde et sans compromettre en rien leur dignité, des Belges ont tenté cette année d'associer un jour, s'il le fallait, l'effort des armées française et belge, ils ont accordé à la France un bénéfice dont il est convenable et juste de porter l'article à notre crédit.

Ils n'ont plus erré à notre sens que cette conception. Il ne serait ni équitable ni adroit, par conséquent, de la faire valoir. Et si elle eût animé nos négociateurs, elle ne leur donnerait ni force logique ni autorité morale.

L'entente militaire franco-belge résultait d'une évidente nécessité. Présumant la France contrainte de faire une attaque brusquée, dont elle n'aurait pu contribuer à parer le coup toute seule et à temps, l'accord conclu nous apporte, d'autre part, la certitude d'une aide bien concertée, bien comprise et d'accroissement à l'heure opportune. Il réalise le type de la convention qui, sans donner à personne l'air de la dupe, procure des avantages réciproques, et qui n'est pas exposée, dès lors, à voir l'une ou l'autre des parties contractantes se démettre de ses principes.

S'attendant de ce qu'on s'est attendu aux fins d'une défense commune pour prétendre à tel régime économique, vivement espéré, ne saurait produire rien d'autre que le mépris et la déception. Le manque de noblesse de caractère et de sincérité pour la Belgique à vouloir tirer quelque parti des résolutions prises par elle, en se refusant à reconnaître les raisons de sa décision et des résultats précis qu'elle en attend.

Lettre de Bruxelles

L'AMNISTIE DES TRAITRES. — LE PARDON APRÈS LA JUSTICE. — LA BONNE FOI N'EST PAS SOUTENABLE. — LES COUPABLES DEVANT L'OPINION.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, le 19 janvier 1921.

L'interpellation qui se déroule à la Chambre, en faveur des Belges condamnés pour avoir trahi pendant la guerre avec l'Allemagne, produit une pénible impression. Ne va-t-on pas jusqu'à demander l'amnistie pour les journalistes qui ont accompli l'œuvre néfaste de travailler à la division du pays, au moment où Berlin ne cachait pas ses idées d'annexion de la Belgique après l'avoir victorieux ? La tentative existe déjà trop, au Département de la Justice, de baser sur des certificats médicaux, des libérations conditionnelles qui font scandale.

Il faut oublier et pardonner, dit-on. Soit. Mais il faut que la justice soit sauve, et que le crime soit puni. Amnistier les auteurs du devoir civique derrière le front, c'est un pardon qui n'est que le voile sur le crime qui ont déserté les champs de bataille et compromis la libération finale. Qu'il y ait, notamment, chez les flamandais condamnés, des idéalistes, des gens qui n'ont eu en vue que le bien de leurs frères, on peut l'admettre. Mais il est certain que la justice a été envisagée, dans ses jugements, les circonstances atténuantes motivées par cette mentalité ; conséquemment, les peines prononcées ont été proportionnelles aux faits. Prononcer l'amnistie sur ces condamnations, c'est passer l'éponge sur tous les faits de trahison. Personne n'oubliera, en effet, que la propagande activiste n'est devenue violente en Belgique, que le jour où l'Allemagne l'a autorisée et soutenue. Aucun activiste ne pouvait ignorer, et ceux qui ont été pas à être dupes, dans la suite, surtout lorsque les meneurs du Conseil des Flandres ont voulu avoir partie liée avec le gouvernement de Berlin.

L'opinion publique est déjà froissée par ce fait que de nombreux barons Zeep, des propriétaires de toutes classes et de tous rangs, tiennent encore le haut du pavé et n'ont pas rendu gorge. Que pensera-t-elle lorsqu'elle verra que, non seulement les trafiquants commerciaux et industriels ne sont pas inquiétés, mais que ceux qui ont trafiqué de leurs influences, de leur parole ou de leur plume, pour réaliser la division morale de la Belgique, selon le vœu de l'ennemi, ont été malus libérés et le front haut, au milieu des suffrages acclamatoires par la guerre.

N'est-ce pas un peu de cette impression populaire que se fait l'écho la Commission parlementaire chargée d'apprecier la politique de guerre de M. de Broqueville, quand elle dit que les conseils de celui-ci étaient d'allure générale et que ceux qui croyaient bon de s'en inspirer ne pouvaient pas leur donner l'interprétation qu'ils voulaient. Leur compétence et l'intérêt du pays restaient leurs véritables juges.

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

Le Kaiser et le Kronprinz ont abusé du droit d'asile

Le gouvernement hollandais aurait l'intention de les expulser de territoire

Nos Feuilletons

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman des plus mouvementés

LES QUOTIDIENNES

DECLARATIONS RETENTISSANTES

Les déclarations faites, mardi soir, à Roubaix, par M. Norman Rae, un grand industriel, membre du Parlement anglais et ami intime de M. Lloyd George, au dîner offert aux délégués de la Chambre de Commerce de Bradford, sont destinées à avoir un grand retentissement. C'est qu'elles n'ont pas seulement la valeur d'une opinion personnelle intéressante, puisque leur auteur, un ami sincère de la France, occupe dans son pays une situation politique importante, mais qu'elles sont dans les industries européennes comme des suggestions émanant de hautes personnalités britanniques.

« A mon avis, a dit M. Norman Rae, les gouvernements anglais et américain doivent annuler les dettes de la France, c'est-à-dire les emprunts que la France a contractés pendant la guerre vis-à-vis de l'Angleterre et des Etats-Unis.

« Pourquoi ?
« Parce que ces dettes n'ont pas été contractées seulement pour le bienfait de votre pays, mais pour gagner la guerre, pour la cause commune des alliés.

« Ces seules conditions vous permettraient d'accepter un forfait lié à des garanties certaines que l'Allemagne tiendrait ses engagements ».

Il y a deux choses bien distinctes dans cette déclaration : la première, c'est que les gouvernements anglais et américain devraient annuler les dettes de la France, dette contractée à l'égard de la cause commune des alliés ; la seconde, c'est que l'annulation de cette dette est liée à l'acceptation par la France du forfait.

« Il faut applaudir des deux mains à la première suggestion, inspirée par un généreux sentiment de justice à l'égard de notre pays, il est nécessaire de s'élever avec énergie contre la prétention de vouloir faire du système fortaissal, qui est une injustice flagrante, une condition de l'annulation de notre dette.

C'est un point que de reconnaître que les emprunts de guerre contractés par la France doivent être passés par nos alliés au compte profits et pertes, et c'en est un autre que d'accepter le forfait proposé par les Allemands.

Il faut bien que nos amis d'Angleterre sachent, comme le président de la Fédération Industrielle de Foubaix-Tourcoing leur a très courtoisement mais très fermement rappelé, mardi, que la France a le droit et le devoir d'exiger le paiement intégral des dommages de guerre dus par l'Allemagne.

Nos sympathiques visiteurs anglais qui ont vu de près les dévastations commises dans le Nord, sans aucune raison d'ordre militaire, auront certainement à cœur de reformer l'opinion trop répandue chez eux qu'il faut prendre des méagements avec nos anciens ennemis si on veut éviter l'exécution du Traité de paix.

Des méagements ? Pourquoi ?
L'Allemagne est vaincue ; elle peut payer — ou, malgré ses dénégations intéressées, elle le peut ; — eh ! bien, alors, pourquoi diminuer sa dette ?

« Un forfait ? Un forfait avec garanties ? Mais quelles garanties voulez-vous prendre avec un pays qui camoufle son relèvement économique pour laisser croire à une illusoire misère ?

Des garanties ? Mais, nous les avons, actuellement et notre armée, sur le Rhin, est le gage de notre force et de notre volonté.

Maurice Auber.

LES QUOTIDIENNES

DECLARATIONS RETENTISSANTES

Les déclarations faites, mardi soir, à Roubaix, par M. Norman Rae, un grand industriel, membre du Parlement anglais et ami intime de M. Lloyd George, au dîner offert aux délégués de la Chambre de Commerce de Bradford, sont destinées à avoir un grand retentissement. C'est qu'elles n'ont pas seulement la valeur d'une opinion personnelle intéressante, puisque leur auteur, un ami sincère de la France, occupe dans son pays une situation politique importante, mais qu'elles sont dans les industries européennes comme des suggestions émanant de hautes personnalités britanniques.

« A mon avis, a dit M. Norman Rae, les gouvernements anglais et américain doivent annuler les dettes de la France, c'est-à-dire les emprunts que la France a contractés pendant la guerre vis-à-vis de l'Angleterre et des Etats-Unis.

« Pourquoi ?
« Parce que ces dettes n'ont pas été contractées seulement pour le bienfait de votre pays, mais pour gagner la guerre, pour la cause commune des alliés.

« Ces seules conditions vous permettraient d'accepter un forfait lié à des garanties certaines que l'Allemagne tiendrait ses engagements ».

Il y a deux choses bien distinctes dans cette déclaration : la première, c'est que les gouvernements anglais et américain devraient annuler les dettes de la France, dette contractée à l'égard de la cause commune des alliés ; la seconde, c'est que l'annulation de cette dette est liée à l'acceptation par la France du forfait.

« Il faut applaudir des deux mains à la première suggestion, inspirée par un généreux sentiment de justice à l'égard de notre pays, il est nécessaire de s'élever avec énergie contre la prétention de vouloir faire du système fortaissal, qui est une injustice flagrante, une condition de l'annulation de notre dette.

C'est un point que de reconnaître que les emprunts de guerre contractés par la France doivent être passés par nos alliés au compte profits et pertes, et c'en est un autre que d'accepter le forfait proposé par les Allemands.

Il faut bien que nos amis d'Angleterre sachent, comme le président de la Fédération Industrielle de Foubaix-Tourcoing leur a très courtoisement mais très fermement rappelé, mardi, que la France a le droit et le devoir d'exiger le paiement intégral des dommages de guerre dus par l'Allemagne.

Nos sympathiques visiteurs anglais qui ont vu de près les dévastations commises dans le Nord, sans aucune raison d'ordre militaire, auront certainement à cœur de reformer l'opinion trop répandue chez eux qu'il faut prendre des méagements avec nos anciens ennemis si on veut éviter l'exécution du Traité de paix.

Des méagements ? Pourquoi ?
L'Allemagne est vaincue ; elle peut payer — ou, malgré ses dénégations intéressées, elle le peut ; — eh ! bien, alors, pourquoi diminuer sa dette ?

« Un forfait ? Un forfait avec garanties ? Mais quelles garanties voulez-vous prendre avec un pays qui camoufle son relèvement économique pour laisser croire à une illusoire misère ?

Des garanties ? Mais, nous les avons, actuellement et notre armée, sur le Rhin, est le gage de notre force et de notre volonté.

Maurice Auber.



M. DIOR
député, ministre du Commerce

de répondeur, par une classe de plus sous les drapeaux, aux préparations trop manifestes de l'Allemagne.

Justice, poursuit M. Barthou, qu'il s'agit de faire absolument disparaître de l'économie nationale. Il serait criminel d'imposer à la France un fardeau qui dépasserait les besoins de sa défense.

D'un autre côté il faut réduire les dépenses et supprimer tous les organismes qui, depuis la guerre, sont devenus parasitaires depuis la paix.

NOS CHEMINS DE FER, NOS ROUTES, NOTRE BATTELERIE

De son côté, M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a donné des précisions sur son programme d'industrialisation des chemins de fer.

Il a déjà nommé un fonctionnaire de la Compagnie d'Orléans à la direction des lignes de l'Etat, proche de ce réseau, ne fût-ce que le Sénat lui aura laissé les mains libres, il entreprendra l'unification technique, administrative et financière des différents réseaux.

Pour mieux ne faire comprendre, déclare M. Le Troquer, l'Etat n'ignorera pas l'Orléans, le P.L.M. se souviendra que l'Est n'a pas un réseau voisin du sien, le Nord que ses intérêts sont connectés des intérêts de l'ancien Ouest-Etat et de l'Est.

Nous avons, continue M. Le Troquer, établi deux catégories : 1^o les routes nationales ; 2^o les routes à grand trafic, qu'elles soient nationales ou non.

Il est prévu pour le programme : routes nationales, 2.400 kilomètres de pavage, 600 millions ; transformation de 5.000 kilomètres de chaussées, 500 millions ; itinéraires à grand trafic, 2.000 kilomètres de chaussées, 200 millions ; 3.500 kilomètres à améliorer, 150 millions.

Pour la batteellerie, M. Le Troquer lui a rendu la plus grande liberté, avec, toutefois, une réglementation pour certains catégories. Il a créé les Bourses d'affrètements libres, organisées par les Chambres de Commerce pour permettre le lien entre les possesseurs de fret et les batteilleurs. Il a rappelé que nous avions, bien à nous, sur le Rhin, près de 200.000 tonnes de charbon et 3.000 tonnes de remorquage. Les canaux seront modernisés et la Seine aménagée à bref délai, 115 millions sont prévus pour ces travaux. Le Rhône, de la frontière suisse à la mer, l'utilisation de son énergie hydraulique, le canal de Rhône au Rhin, l'achèvement du canal du Nord, etc., autant de questions à mettre au point.

Les ports de Dunkerque, du Havre, de Marseille, de Caen, de La Rochelle, La Pallice, de Eouen ; l'électrification des grands réseaux, la houille blanche et les distributions d'énergie électrique pour l'année la demande 25 milliards.



M. GUISTHAU
député, ministre de la Marine

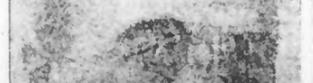
ce nouveau du travail à un grand nombre de chômeurs.

M. Daniel-Vincent va proposer au Parlement l'augmentation d'un crédit supplémentaire pour augmenter les caisses de chômage.

UNE DÉCLARATION DE M. DANIEL-VINCENT AU GROUPE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Le nouveau ministre explique sa participation au gouvernement

Paris, 19 janvier. — Dans une réunion du groupe radical et radical-socialiste, M. Daniel-Vincent, le nouveau ministre du Travail, a exposé que, s'il a consenti d'entrer dans la combinaison de M. Briand, il ne se séparait pas de son groupe radical et radical-socialiste, parce qu'il était convaincu qu'il



M. ALBERT SARRAUT
député, ministre des Colonies

entraîné dans un cabinet qui ferait une politique républicaine.

Le groupe s'est borné à écouter cette déclaration sans formuler aucun avis.

Un démenti officiel anglais à propos de M. Poincaré

Paris, 19 janvier. — L'ambassade d'Angleterre communique la note suivante qui donne un démenti à la nouvelle que le gouvernement britannique avait opposé son veto à la nomination ministérielle de M. Poincaré.

La circulation à Paris du bruit selon lequel le Gouvernement anglais aurait opposé son veto à la nomination ministérielle de M. Poincaré, a causé le plus vif étonnement dans les cercles gouvernementaux de Londres.

On est pourtant convaincu que personne, en France, n'aura ajouté foi à cette rumeur absurde. Mais que le Gouvernement anglais aurait pu vouloir exercer une ingérence pareille dans les affaires de la France n'a pu être envisagé pour être immédiatement écarté.

Les attributions de M. Loucheur

Paris, 19 janvier. — Une liste officielle des nouvelles ministères publiés dès la formation du cabinet Briand, donnait à M. Loucheur le titre de ministre des Régions libérées et des réparations.

Mais le décret, paru au Journal Officiel, donne la constitution du ministère, ne porte point M. Loucheur que le seul titre de « ministre des Régions libérées ».

Ancien ministre n'est plus spécialement chargé des réparations. Le soin d'obtenir le recouvrement de la dette allemande revient, ainsi, comme par le passé, au ministre des Affaires étrangères.

Le Congrès du Bâtiment et des Travaux publics

LA DEUXIEME JOURNEE

Paris, 19 janvier. — A la seconde séance qui s'est tenue, ce matin, dans la salle des Agriculteurs, rue d'Athènes, M. L. Cordonnier, architecte, membre de l'Institut, présidait.

Un vœu, faisant suite à un rapport de M. J. Bordere, tendant à la constitution, aussitôt que possible, de l'agence nationale des matériaux et de la main-d'œuvre, est adopté.

Un autre, visant après un exposé de M. Charles Dupuy, sur la standardisation des matériaux, a été également adopté.

M. Adrien demande la suppression des services d'Etat en ce qui concerne le débatement des matériaux. Un vœu rédigé en ce sens fut voté.

Dans ce dernier vœu, il est demandé que soit institué, dans le plus bref délai possible, une organisation d'ensemble comprenant, sous l'égide de la Fédération Nationale, le groupement central de l'entreprise du bâtiment et des travaux publics dans les régions libérées.

LE PILLAGE

du château du prince de Chimay pendant l'occupation

Des œuvres d'art retrouvées en Transylvanie Bucarest, 19 janvier. — Une importante collection d'œuvres d'art françaises, volées pendant la guerre, ont été découvertes à Péterofan, en Transylvanie. Elles avaient été dérobées par un sous-lieutenant de l'armée hongroise, soit 92 toiles de maîtres, 8 vases précieux et 2 pendules en or.

Tous les objets d'art ont été dérobés à chimay les princes de Chimay (Belgique) qui se trouve dans les environs de cette ville.

Une partie des toiles ont été découpées de leurs cadres avec un couteau, d'une manière si brutale, qu'elles ont été fortement endommagées.

Voit, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.